

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Mission de maîtrise d'œuvre d'exécution pour des travaux de gestion sédimentaire sur le cours d'eau Tech (P13-P14)

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de maîtrise d'œuvre d'exécution pour des travaux de gestion sédimentaire sur le cours d'eau Tech (P13-P14);

Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant l'offre de la société OPALE Ingénierie, qui est de nature à pleinement satisfaire les besoins du syndicat ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché de maîtrise d'œuvre d'exécution pour des travaux de gestion sédimentaire sur le cours d'eau Tech (P13-P14) avec la société OPALE Ingénierie pour la somme de 16 425,00€HT.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

REÇU LE :
21 JUIN 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUGNAU
Maire de Les Cluses

